



République du Sénégal

Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère de l'Environnement
et de la Transition écologique

RAPPORT DE PRESENTATION A L'ASSEMBLEE NATIONALE DU

PROJET DE BUDGET 2026

DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE



Sénégal50
2050

AGENDA NATIONAL DE TRANSFORMATION

Octobre 2025

Monsieur le Président

Madame la Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargée des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement
Honorables députés,

Vous me permettez tout d'abord d'exprimer l'agréable sentiment que j'ai, en me présentant devant cette auguste Assemblée, pour soumettre à l'examen, le projet de budget 2026 du Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique.

Je tiens, particulièrement à adresser mes plus vibrants hommages et mes sincères remerciements à **Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, Président de la République, et à Monsieur Ousmane SONKO, Premier Ministre**. Leur confiance renouvelée, en me confiant l'exaltante mission de poursuivre l'opérationnalisation de l'Agenda 2050 dans ce secteur hautement stratégique, m'honore. Je mesure à sa juste valeur, le sens aigu de cette responsabilité, et réaffirme, devant vous, ma totale conviction et ma ferme volonté de faire progresser significativement, les actions du Gouvernement dans ce domaine aux perspectives radieuses.

Monsieur le Président

Honorables députés,

Conformément à l'esprit de cette 15^{ème} Législature fortement ancré dans les principes de **transparence, d'ouverture et de redevabilité**, le Ministère de l'Environnement et de la Transition Écologique s'inscrit pleinement dans la dynamique de rupture impulsée par le Gouvernement. Cet alignement s'est d'ailleurs matérialisé par des réajustements fondamentaux dans notre modèle de gouvernance, en visant à mobiliser de façon plus optimale, des moyens et, surtout, à impliquer de manière plus marquée, toutes les catégories d'acteurs.

Cette approche est devenue un impératif qui se justifie par le rôle central de l'Environnement qui, en raison de sa transversalité et de sa fonction vitale dans la production des biens et services écosystémiques essentiels au mieux-être de nos concitoyens, se positionne comme un secteur clé. En effet, l'environnement intègre de vastes enjeux nationaux et internationaux qui convergent vers des défis communs nés de la dégradation accélérée des conditions naturelles, sous l'effet conjugué des pressions anthropiques et de l'impact croissant du dérèglement climatique.

Aujourd'hui, notre pays, le Sénégal, subit de plein fouet les conséquences néfastes de cette dégradation alimentée par l'émergence de nouveaux défis complexes, alors même que, les écosystèmes constituent la base productive indispensable pour que l'Afrique puisse s'affranchir durablement du sous-développement.

Au regard de cette situation, l'État a défini des orientations politiques résolues, avec un double objectif : garantir la **santé** et assurer la **sécurité** à nos populations en proposant des modèles économiques à la fois plus équitables, écologiquement viables et socialement responsables.

Dans cette optique, le Ministère de l'Environnement et de la Transition Écologique a intensifié significativement ses actions. Toutefois, comme nous pouvons le constater, le contexte économique mondial actuel caractérisé par des pressions inflationnistes ainsi qu'une forte amplitude des dettes souveraines des Etats, reste peu favorable à des solutions endogènes de grande envergure. Il impose des exigences budgétaires assez drastiques et demande une réorientation particulière dans l'alignement stratégique.

Monsieur le Président
Honorables députés,

Cette session budgétaire qui se tient dans ces circonstances, énonce d'ores et déjà les jalons à poser. Placée sous le sceau de l'intensification de l'application des directives présidentielles et des décisions gouvernementales relatives à l'exécution rigoureuse de l'**Agenda national de Transformation, Sénégal 2050**, elle devra opérationnaliser les changements de paradigmes édictés notamment par le **Plan de Redressement économique et social**, qui indique plus d'efficacité dans la distribution des ressources budgétaires, une rigueur accrue dans la planification et l'atteinte des objectifs.

Les orientations stratégiques de la gouvernance environnementale actuelle se fondent sur ces principes, avec des objectifs articulés aux Axes 2 et 3 de la **Stratégie Nationale de Développement (SND)**. La finalité est d'améliorer le bien-être des populations en mettant le focus spécifiquement sur quatre piliers que sont : la gestion durable du cadre de vie, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, la promotion de l'écocitoyenneté et le renforcement de la veille environnementale.

Les leviers à actionner porteront dès lors, sur l'intensification de la mobilisation de financements notamment innovants, la promotion d'une transition écologique économiquement viable, le renforcement de la collaboration et de la synergie dans les actions.

Monsieur le Président
Honorables députés,

Pour exécuter sa mission, le Ministre de l'Environnement et de la Transition écologique s'appuie sur les entités opérationnelles suivantes :

- la Direction générale du Cadre de vie composée de la Direction de la lutte contre les Encombrements, la Direction des Paysages urbains et des Espaces publics et la Direction de la Sensibilisation et du Partenariat institutionnel ;
- la Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols ;
- la Direction des Parcs nationaux ;
- la Direction de la Réglementation environnementale et du Contrôle ;
- la Direction du Changement climatique, de la Transition écologique et des Financements verts ;

- la Direction de la Planification et de la Veille environnementale ;
- la Direction des Aires marines communautaires protégées ;
- la Direction de l'Administration générale et de l'Equiperment ;
- et d'autres structures comme : le Centre national de Formation des Techniciens des Eaux et Forêts, Chasses et Parcs nationaux, le Centre de Suivi écologique, le Centre d'Education et de Formation environnementales, l'Agence sénégalaise de la Reforestation et de la Grande Muraille verte, l'Autorité nationale de Biosécurité, le Projet de Promotion de la Gestion intégrée et de l'Economie des Déchets au Sénégal (PROMOGED) et la Société nationale de Gestion des Déchets (SONAGED S.A).

Par ailleurs, il collabore étroitement avec toutes les autres administrations publiques, les Collectivités territoriales, les Organisations communautaires de Base, les partenaires au développement, les organisations socioprofessionnelles, les ONG, le secteur privé, les Instituts de formation et de recherche.

Au titre des réalisations, les résultats de ces dernières années se sont traduits par le maintien voire l'augmentation des performances, malgré les faiblesses et les menaces qui persistent dans les différents domaines couverts.

En 2025, l'exécution du plan d'actions prioritaire du METE a néanmoins été marquée par des avancées significatives. Le sous-secteur forestier s'est caractérisé par des mesures accrues dans la lutte contre la déforestation, le trafic de bois et les feux de brousse. Aussi, les innovations introduites dans la campagne de reboisement, notamment avec le **Challenge présidentiel de plantation d'un million d'arbres en 48 heures et la Caravane écologique nationale** qui a permis de planter plus de 2 millions d'arbres à travers le pays, ont connu un franc succès.

S'agissant des Aires protégées et la biodiversité, des dispositions spécifiques ont été prises pour améliorer le fonctionnement et les capacités des structures, parallèlement à l'application de la loi sur la biosécurité. Un appui soutenu a été apporté aux initiatives communautaires dans et autour de ces espaces.

Concernant la lutte contre les pollutions, nuisances et effets néfastes des changements climatiques, les actions ont porté plus particulièrement sur le renforcement de la protection des milieux récepteurs (eau, air, sol) contre les pollutions. Le suivi de la qualité de l'air et le suivi environnemental des projets, ont été renforcés. Aussi, la position remarquable du Sénégal dans la diplomatie environnementale mondiale a été traduite par une forte mobilisation autour des Accords multilatéraux (AME). A ce sujet, la lutte contre les effets des changements climatiques via les projets d'adaptation et d'atténuation de la Contribution déterminée au Niveau national (CDN) a intégré des actions de protection côtière, de mobilisation de financements innovants, de développement de l'économie verte, etc.

Dans le domaine de la gestion du cadre de vie, des actes forts ont été posés pour améliorer la situation en milieu urbain : opérations de désencombrement et de démantèlement des occupations anarchiques sur la voie publique, mobilisation communautaire, mise en place d'équipements pour la lutte contre l'insalubrité, organisation d'opérations de nettoyage et aménagements paysagers.

En outre, le renforcement des capacités opérationnelles du METE s'est concrétisé par l'amélioration des conditions de travail des personnels, notamment par la construction et la réhabilitation d'infrastructures, et la dotation en moyens matériels et logistiques.

Monsieur le Président
Honorables députés,

Le caractère transversal du secteur rend très complexe la mise en œuvre de la Politique environnementale. Malgré les efforts consentis, les écosystèmes et les populations sont encore menacés.

C'est pourquoi, le Ministère de l'Environnement entend déployer des efforts supplémentaires. L'année 2026 sera par conséquent orientée vers l'accélération des actions en vue de contribuer significativement à faire progresser les impacts de l'Agenda 2050.

C'est donc avec une conscience profonde de notre responsabilité et une attention particulière aux enjeux cruciaux de l'heure, que je viens présenter le Projet de Budget de l'année.

Cet exercice que nous avons préparé avec rigueur, a requis beaucoup d'engagements afin de maîtriser les financements, mais aussi et surtout, d'accroître l'efficacité de l'action au niveau territorial.

Les ambitions du Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique demeurent par conséquent très fortes et fondamentalement articulées aux directives de Monsieur le Président de la République et du Premier Ministre.

Une approche holistique et inclusive, sera privilégiée dans la gouvernance environnementale, et certaines réformes institutionnelles incluant des mécanismes de financement innovants, vont accompagner le processus.

Dans cette perspective, le **projet de budget 2026** du département s'élève à **cent-dix-sept milliards cent soixante-dix-huit millions six cent trente-sept mille trois cent vingt-et-un (117 178 637 321) FCFA**, contre **quarante-neuf milliards sept cent cinquante-six millions deux cent-soixante-quatre mille quatre cent-neuf (49 756 264 409) FCFA** en 2025, soit une hausse de **soixante-sept milliards quatre cent vingt-deux millions trois cent soixante-douze mille neuf cent douze (67 422 372 912) FCFA** en valeur absolue et de **136%** en valeur relative.

Ce budget est amplifié par les crédits de la Direction générale du Cadre de Vie (**70 926 863 203 FCFA**). Mais en réalité, le budget classique du METE qui est de **trente-six milliards sept cent soixante-quinze millions neuf cent vingt-trois mille sept cent vingt-sept (36 775 923 727) FCFA**, contre **quarante-neuf milliards sept cent-cinquante-six millions deux cent-soixante-quatre mille quatre cent-neuf (49 756 264 409) francs CFA** en 2025, a connu une baisse de **douze milliards neuf cent quatre-vingts millions trois cent quarante mille six cent quatre-vingt-deux (12 980 340 682) francs CFA** en valeur absolue et environ **35%** en valeur relative.

Monsieur le Président
Honorables députés,

Le budget sera exécuté par cinq programmes que sont :

- Programme 2071 : « **Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres** » qui a pour objectif spécifique de « **Réduire la dégradation des ressources naturelles** ».

Il est sous la responsabilité du **Colonel-Major Babacar DIONE, Directeur des Eaux et Forêts, Chasses et Conservation des Sols** et vise à asseoir une gestion durable du patrimoine forestier et des terres.

Il s'appuie sur diverses techniques pour protéger et aménager les massifs forestiers, compenser les pertes par tout moyen approprié de reforestation et de récupération des terres, et assurer une production durable des biens et services.

A ce titre, l'enveloppe prévue s'élève à **vingt-cinq milliards quatre cent quatre-vingt-seize millions cinq cent trente mille huit cent cinquante-quatre (25 496 530 854) FCFA**, soit **22%** du budget global du METE, répartis comme suit :

- **15 074 824 206 FCFA (59%)** à la reforestation et reconstitution du couvert végétal ;
- **914 000 000 FCFA (4%)** à la protection et aménagement durable des forêts naturelles ;
- **9 507 706 648 FCFA (37%)** à la gestion du Programme.

La stratégie du programme consistera à développer des activités de protection, de restauration des forêts et des sols, afin de contribuer à la pérennisation des productions agrosylvopastorales. Il s'agira également de renforcer la reforestation, l'aménagement, la lutte contre la dégradation, la gestion des terres dégradées et la réhabilitation des écosystèmes.

Ces investissements vont offrir des bases pour la création d'emplois verts.

- Programme 2072 : « **Conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées** »

Le programme est coordonné par **Colonel Ibrahima GUEYE Directeur des Parcs nationaux.**

Il vise principalement à réduire la perte de biodiversité à travers la conservation et l'amélioration des espaces et habitats naturels. Il joue un rôle crucial dans la préservation du patrimoine naturel du Sénégal, par le biais des parcs nationaux, des réserves et des aires marines protégées.

Ces zones sont non seulement essentielles pour la conservation de la biodiversité, mais contribuent de manière significative à l'atténuation des effets et impacts liés aux changements climatiques, à soutenir le développement socio-économique et à renforcer la sécurité nationale. Elles représentent une barrière naturelle contre l'expansion des maladies zoonotiques (prévention des épidémies).

L'année 2026 sera par conséquent marquée par une priorité accordée à la réhabilitation et à la modernisation des infrastructures du réseau des parcs nationaux, des réserves naturelles et des aires marines protégées. Cette action permettra de garantir une gestion efficace, conforme aux normes internationales, et de stimuler le tourisme durable. Une attention particulière sera accordée au Parc national du Niokolo-Koba et au Parc national des oiseaux du Djoudj ; sites emblématiques du patrimoine écologique national, reconnus mondialement.

Enfin, le renforcement des capacités des parties prenantes (administrations publiques, collectivités territoriales, communautés locales) sera systématiquement intégré dans la mise en œuvre des actions. Il portera sur la maîtrise des enjeux liés à la biodiversité et à la biosécurité, dans le but de garantir une gestion efficiente, participative et durable des ressources naturelles.

Le budget prévu à cet effet, est de **huit milliards six cent soixante-douze millions trois cent trente-cinq mille deux cent douze (8 672 335 212) FCFA**, soit **7%**, répartis comme suit :

- **604 000 000 FCFA (7%)** destinés à l'amélioration de la gestion de la biosécurité ;
- **1 100 000 000 FCFA (13%)**, consacrés à la gestion de la faune, des Aires Protégées et zones humides ;
- **6 968 335 212 FCFA (80%)** destinés à la gestion du programme.
- Programme 2073 : « **Lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques et promotion de la transition écologique** »

Il a comme objectif spécifique, de promouvoir un développement durable et résilient, faiblement émissif et un environnement sain dans un contexte marqué par une

recrudescence des pollutions et des nuisances ainsi que des impacts croissants liés aux changements climatiques, à l'exploitation du pétrole et gaz, entre autres.

Il est sous la responsabilité du **Monsieur Baba DRAME, Directeur de la Réglementation environnementale et du Contrôle.**

Pour 2026, la stratégie sera articulée autour des objectifs de protection des milieux récepteurs, d'amélioration du cadre de vie des populations et des écosystèmes contre les pollutions et les nuisances.

A ce propos, il s'agira de développer une plateforme de gestion intégrée et performante incluant notamment la surveillance environnementale, le suivi de la qualité de l'air, des eaux et des sols, la gestion des ICPE, la collecte continue de données, en vue d'adopter des mesures correctives sur les différents impacts et de prendre des décisions rapides. Relativement à l'adaptation et à la résilience face aux changements climatiques, la mise en œuvre du Plan national d'Adaptation (PNA) et de la CDN constituera le socle d'une approche multisectorielle intégrée, à travers :

- I. un renforcement institutionnel des services étatiques et communautaires sur les risques tels que les inondations, la sécheresse, les feux de brousse ou la montée des eaux,
- II. la création d'un environnement favorable au marché carbone, la facilitation de projets d'atténuation, et l'intégration du climat dans les politiques territoriales,
- III. l'adoption de modes de production et de consommation durables et
- IV. la mise en place d'un portefeuille de partenariats pour faciliter, notamment l'accès aux financements verts.

L'enveloppe prévue à cet effet, est de **neuf milliards six cent trente-et-un millions cent vingt mille cent trente-deux (9 631 120 132) FCFA**, soit 8% du budget du METE, répartie comme suit :

- **8 200 000 000 FCFA**, soit **85%** à la Lutte contre les changements climatiques ;
- **1 411 120 132 FCFA**, soit **15%** à la Gestion du programme.

- Programme 2047 : « **Cadre de Vie** »

Il est coordonné par **Monsieur Serigne Kosso SENE, Directeur général du Cadre de Vie et de l'Hygiène publique.**

Sa mission principale consiste à libérer et à sécuriser les espaces publics anarchiquement occupés, à mettre en œuvre des aménagements paysagers au niveau des sites dédiés, à lutter contre l'insalubrité, à promouvoir l'hygiène publique tout en sensibilisant les populations, à trouver des partenaires en mesure d'accompagner le ministère dans l'amélioration du cadre de vie.

En effet, la Lutte contre l'occupation irrégulière de l'espace public ne se limitera pas à des activités de désencombrement, mais s'engagera également aux côtés des grands projets étatiques pour prévenir toute forme d'occupation illégale sur la voie publique. Il envisage également de continuer les actions d'élimination des bidonvilles. C'est ainsi qu'il projette d'organiser une centaine d'opérations de désencombrement et de démantèlement à Dakar, dans la banlieue et dans les grandes villes telles que Thiès, Ziguinchor, Mbour, Saint-Louis, Louga, Diourbel, Touba, Tivaouane... .

Au niveau national, avec la SONAGED, il s'agira de garantir un cadre de vie sain à l'horizon 2050, de renforcer la gouvernance en matière de gestion des déchets solides et d'amélioration des services par des opérations de nettoyage des sites désencombrés et des marchés avec l'accompagnement des collectivités territoriales bénéficiaires. Il est prévu l'achèvement des travaux de construction pour le recasement des sinistrés et des travaux de restructuration et de drainage des zones inondées.

Le PROMOGED dans sa mise en œuvre, va continuer la résorption de la décharge de Mbeubeuss à travers le volet réhabilitation qui prévoit la réalisation de travaux de remodelage du massif de déchets et son étanchéité, la végétalisation du site, l'aménagement d'un parcours de santé, des terrains sportifs mais également la construction d'un Centre de Tri et de Transfert (CTT) et d'une plateforme pilote de compostage. Cette réhabilitation sera accompagnée de l'acquisition d'équipements roulants pour l'exploitation du CTT et de la plateforme de compostage.

Le **Projet d'aménagement des entrées de ville** se poursuivra avec l'aménagement des entrées de Touba, Diourbel et Ziguinchor.

Le **Programme spécial villes vertes pour l'emploi** compte poursuivre ses activités d'entretien, de remise à niveau des ronds-points et espaces publics et d'aménagement paysager sur toute l'étendue du territoire.

Le budget prévu à cet effet, est de **soixante-dix milliards neuf cent vingt-six millions huit cent soixante-trois mille deux cent trois (70 926 863 203) FCFA**, soit **61%** du budget du METE, réparti comme suit :

- **65 332 462 344 FCFA** soit **92%** pour la lutte contre l'insalubrité et la promotion de la propreté dans les espaces publics
- **2 081 061 699 FCFA** soit **3%** pour la lutte contre l'occupation irrégulière de l'espace public

- **1 009 057 000 FCFA** soit **1%**, consacré à l'Aménagement paysagers et équipement des espaces publics
- **2 504 282 160** soit **4%** pour la gestion administrative.

Enfin,

- Programme 1022 : « **Pilotage, coordination et gestion administrative** », qui vise **l'amélioration de la gouvernance du secteur**.

Sous la responsabilité du **Monsieur Sékou Oumar SAGNA, Directeur de l'Administration générale et de l'Équipement**, ce programme va contribuer à impulser la culture de performance, à rendre les politiques sectorielles plus sensibles à l'environnement et au climat, afin de créer les conditions d'une transition écologique réussie.

Il prend en compte de manière spécifique, les questions transversales relatives au genre, à la protection sociale, à la nutrition, à la sécurité alimentaire, à la communication et à l'éducation environnementale.

Il cherche à optimiser la gestion des ressources humaines, matérielles et financières, à s'assurer de la meilleure adéquation entre « **mission-moyens-résultats** » et à asseoir un partenariat efficace avec la société civile.

Les ressources prévues s'établissent à **deux milliards quatre cent cinquante-et-un millions sept cent quatre-vingt-sept mille neuf cent vingt (2 451 787 920)**, soit **2%** du budget global du METE.

Monsieur le Président
Honorables députés,

Malgré les efforts financiers récents du Gouvernement et l'appui des partenaires, les ressources restent insuffisantes pour relever les défis du secteur et répondre aux attentes des populations. Cette insuffisance est d'autant plus marquée que le champ d'action du Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique s'est élargi, notamment avec l'intégration de nouvelles directions.

C'est pourquoi, **une réévaluation stratégique des allocations budgétaires**, reste nécessaire afin de refléter la nouvelle organisation de notre département et concrétiser les ambitions du Gouvernement pour les années à venir.

Monsieur le Président
Honorables députés,

Nous nous adressons à vous aujourd'hui face à l'urgence climatique et aux défis environnementaux croissants, qui menacent notre avenir.

La crise climatique est en train de compromettre les moyens de productions agricoles, de déplacer les populations et de freiner le développement économique. La perte de biodiversité induit une régression rapide des espèces autant en milieu terrestre, que côtier et marin, mettant en péril nos moyens de subsistance et faisant émerger des maladies jusque-là maîtrisées ou peu connues. Les pollutions, qu'il s'agisse du plastique, de rejets domestiques ou industriels, dégradent les sols, l'eau et l'air, et rendent les milieux austères à la vie.

Des mécanismes sont établis à travers les Accords multilatéraux sur l'Environnement dont la plupart engage notre pays. Parmi les plus saillants actuellement, figurent :

- I. l'Accord de Paris pour limiter le réchauffement climatique ;
- II. le Cadre mondial Kunming-Montréal de la Convention sur la Diversité Biologique pour pallier les pertes de services écosystémiques essentiels à la survie de l'humanité ;
- III. les traités sur les pollutions intégrés aux autres cadres et dont l'un des plus en vue, concerne les négociations mondiales sur le plastique.

Traduire ces accords en réalité tangible, démontre d'une part que l'Environnement dans sa globalité, est une priorité nationale absolue. Puisque transversal, il devrait être placé au cœur de toutes les politiques publiques. Pour ce faire, il faudrait des ressources budgétaires à la hauteur des enjeux.

Dès lors, nous sollicitons votre soutien et votre accompagnement dans l'examen de ce projet de budget. Dans ce cadre, nous vous adressons un appel solennel, vous les Représentants du Peuple, pour une attention plus marquée, ainsi que des moyens plus conséquents, en mesure de générer des résultats substantiels et concrets.

Ce sera une forme d'engagement politique qui pourrait mieux faciliter la collaboration notamment avec les **partenaires au développement, le secteur privé, la société civile et les collectivités territoriales.**

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Ensemble, mobilisons-nous davantage pour l'environnement et la nature.
Je vous remercie de votre aimable attention.

Annexe : Répartition du budget par Programme et par catégorie de dépenses

PROGRAMME	Nature Economique	Budget_2026	%
Cadre de vie	Personnel	1 184 702 000	
	Biens & Services	2 572 007 160	
	Transferts Courants	48 000 000 000	
	Inv EXE Etat	19 170 154 043	
Total Cadre de vie		70 926 863 203	61%
Conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées	Personnel	6 170 747 451	
	Biens & Services	797 587 761	
	Transferts Courants	504 000 000	
	Inv EXE Etat	1 200 000 000	
Total Conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées		8 672 335 212	7%
Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres	Personnel	8 842 529 300	
	Biens & Services	4 304 130 908	
	Transferts Courants	10 350 000 000	
	Inv EXE Etat	1 699 870 646	
	Transferts en Capital	300 000 000	
Total Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres		25 496 530 854	22%
Lutte contre les pollutions nuisances et les effets néfastes des CC et promotion de la trans-écologie.	Personnel	1 097 650 799	
	Biens & Services	313 469 333	
	Inv EXE Etat	8 220 000 000	
Total Lutte contre les pollutions nuisances et les effets néfastes des CC et promotion de la transition écologique		9 631 120 132	8%

Quelques résultats provisoires :

Foresterie :

- Réalisation de 9,35 millions de plants produits, 3 368 ha de plantations massives, 1 454 km linéaires et 4 853 ha de plantation de restauration ;
- Organisation de 1 060 séances de sensibilisation et de 79 émissions radio, équipement de 184 comités, ouverture et/ou entretien de 1544 km de pare-feu, traitement par feux précoces de 24 073 ha dans le cadre de la campagne de lutte contre les feux de brousse ;
- Exécution d'un quota de 804 635 q de charbon de bois, 495 pieds de bois d'œuvre, 33 100 tiges de bambou, 61 955 crintings, et 1 285 t de produits forestiers non ligneux (pain de singe, rônier, gomme, huile de palme) ;
- Octroi de 241 permis toute catégorie, pour la campagne cynégétique ;
- Recouvrement de 2,31 milliards F CFA (soit 1,33 milliard en recettes domaniales et 980 millions en recettes contentieuses) ;
- Dressage de 2 545 procès-verbaux.

Conservation de la biodiversité :

- Amélioration des conditions d'exercice des agents (renforcement de l'alimentation, mise aux normes des installations, réhabilitation de 5 postes dont le siège du Parc national des oiseaux du Djoudj, acquisition d'équipements de surveillance, de matériels d'aménagement tels que des véhicules lourds) ;
- Finalisation du processus de création de la Réserve naturelle du Lac Rose (projet de décret disponible) ;
- Aménagement de près de 100 km de pistes au sein du Parc national du Niokolo Koba et finalisation du Plan décennal de gestion dudit Parc ;
- Validation de 3 plans d'action national d'espèces menacées (lycaon, vautour, barge à queue noire)

Lutte contre les effets néfastes des changements climatiques :

- Élaboration d'une loi sur le climat, d'une stratégie de développement à long terme, sobre en carbone (LTS 2050) ;
- Évaluation de la CDN 2.0 (2021-2025), révision des engagements et élaboration de la CDN3.0 (2026-2030) ;
- Lancement du processus de mise en place du marché carbone (élaboration d'un décret, réalisation d'études préalables complémentaires), et du projet de Gestion de l'Adaptation et des Pertes et Dommages ;
- Négociation d'un cadre bilatéral avec la Norvège, pour le transfert des réductions d'émissions en vertu de l'article 6 de l'Accord de Paris, en collaboration avec le Ministère de l'Intégration africaine, des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'étranger ;

- Poursuite des activités de protection côtière (lancement du processus de mise en place de l'Observatoire national du Littoral, de renforcement du système d'alerte précoce (SAP) et d'opérationnalisation du Système d'Information géographique (SIG), renforcement de la coopération entre le Sénégal et la Mauritanie, exécution en cours des travaux de protection de l'île de Gorée sur un linéaire de 1275 m allant de l'Ecole Mariama à la Mosquée,) ;
- Accompagnement des Collectivités territoriales pour l'adaptation et le renforcement de leur résilience face aux impacts des changements climatiques à travers différents projets et programmes (Appui à l'accès au financement de l'adaptation pour le niveau local (LOCAL), Initiative des Pays les moins Avancés pour l'adaptation efficace et la résilience à long terme (LIFE-AR), Projet de Mise en œuvre des priorités régionales et nationales en Afrique Central et de l'Ouest (PACO), Programme d'Appui aux Communes et aux Agglomérations du Sénégal (PACASEN)).
- Mise en place d'une plateforme numérique et dynamique de suivi et de vérification des flux de financements internes et externes des projets/programmes climatiques au Sénégal ;
- Actualisation et validation de la Stratégie nationale de promotion des emplois verts (2025-2029) ;
- Intégration de la dimension genre dans la CDN, le Plan national d'adaptation et la Stratégie nationale de promotion de l'économie verte ;
- Élaboration d'un document technique sur la Taxonomie verte ;
- Mise en œuvre d'un portefeuille de projets de 18 milliards de dollars US, issus du Fonds Vert Climat.

Lutte contre les pollutions et nuisances

- Suivi de la mise en œuvre des Plans de gestion environnementale et sociale (PGES):
 - Contrôles de conformité de 23 sociétés (conformité des importations, des moyens logistiques, des contenants vides et obsolètes, des dispositifs sécuritaires), de 13 établissements hôteliers de Dakar (qualité des rejets d'eaux usées), et de tous projets pétro-gaziers (missions de contrôle de la conformité des exploitations vis-à-vis des normes environnementales (gestion des résidus, restauration des sites, utilisation de produits chimiques) ;
 - Évaluation de la pollution des sols et des eaux ;
 - Application des engagements pris dans les études d'impact et PGES ;
- Gestion des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) de 1ère et 2ème classe :
 - Instruction de 6 demandes de renouvellement et 2 nouvelles demandes d'autorisation de collecte de déchets d'hydrocarbures ;
 - Octroi de 119 récépissés de déclaration des ICPE de 2ème classe ;
 - Validation de 13 Plans d'Opération interne (POI) pour des activités agroalimentaires, de production d'énergie, d'hydrocarbures et explosifs ;
 - Instruction en cours de 30 POI dont ceux d'installations sensibles ;
 - Instruction de la majorité des dossiers d'évaluation environnementale soumis par les agences nationales d'exécution ;

- Recouvrement de deux milliards cent soixante-huit millions six cent soixante-six mille trois cent vingt-sept (2.168.666.327) francs CFA de taxes d'ICPE ;
- Élaboration de documents stratégiques et de guides techniques sur la gestion écologiquement rationnelle du mercure ;
- Maintenance du réseau de stations de mesures de la qualité de l'air et dimensionnement de l'extension du réseau dans les villes de Diamniadio, Thiès et Kaolack ;
- Déploiement d'un micro-capteur d'air ambiant dans l'annexe du stade de Diamniadio dans le cadre de la préparation des JOJ – Dakar 2026 ;
- Mise en œuvre du Programme national Ozone à travers la création d'un Comité National et d'un Bureau National Ozone, l'application de la réglementation, la formation et le renforcement des capacités, la sensibilisation du public (mise en œuvre de la stratégie d'élimination des Substances appauvrissant la couche d'Ozone-SAO) ;
- Gestion des urgences environnementales :
 - Organisation de différentes missions de reconnaissance nationale dans les départements de Bakel, Dagana, Goudiry, Linguère, Koumpentoum, Vélingara, Bounkiling, Goudomp ;
 - Acquisition de matériel de détection de pollution, d'équipements de protection individuelle, d'outils informatiques et bureautiques au profit du Centre de Gestion de la Qualité de l'Air.

Gestion du cadre de vie

- Organisation d'une quarantaine d'opérations de désencombrement et de démantèlement d'occupations anarchiques sur la voie publique, dans les communes de Dakar, Saint-Louis et Kaolack ;
- Installation de 260 comités « Setal sunu gox » à Dakar, Thiès, Ziguinchor et Oussouye ;
- Dotation de petits matériels de nettoyage pour accompagner les initiatives citoyennes à l'échelle nationale ;
- Nettoyement de plusieurs établissements recevant du public (commissariats, hôpitaux, écoles et lycées, universités, gares routières et la Place du Souvenir) ;
- Réalisation d'aménagements paysagers au niveau du jardin de l'unité 15 des Parcelles Assainies, du rond-point EMG, etc. ;
- Réhabilitation de la pépinière centrale de la Direction des Paysages urbains et des Espaces publics, ainsi que du parc paysager de Cambérène ;
- Sécurisation des espaces libérés dans le cadre de la lutte contre les encombrements ;
- Entretien et réhabilitation des espaces publics aménagés et des ronds-points ;
- Signature de conventions et de partenariats avec l'ADL, l'AGERROUTE, entre autres.



République du Sénégal

Un Peuple - Un But - Une Foi

METE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE